

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 19 mai 2017

Délibération n° 24 2017

Le conseil d'administration approuve la charte de cadrage 2016/2017 des activités prise en compte dans le service des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Les fiches 10 (encadrement de contrats de professionnalisation et d'apprentissage) et 11 (commercialisation des formations en alternance et promotion du catalogue de formation continue) seront applicables à la rentrée 2017/2018.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	26
Suffrages exprimés :	20
• Pour :	18
• Contre :	2
Abstention(s) :	6
N'ont pas pris part au vote :	

Délibération adoptée.

Visa du Président


Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Charte de cadrage 2016/2017 – Fiches référentiel

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 6/2/2017

Document mis en ligne le : 6/2/2017